



## **Lundi 6 septembre**

# **GRÈVE POUR LE SECOND DEGRÉ**

### **ÉDITO**

Comme toute rentrée, la rentrée 2010 marque pour chacun d'entre nous des préoccupations légitimes : nouveau service, nouvel emploi du temps, nouveaux élèves, pour certains nouvel établissement, nouveaux programmes... Bref, toute une série de repères professionnels qui comptent à l'amorce d'une nouvelle année scolaire.

Mais le véritable « marqueur » de cette rentrée est incontestablement celui du cumul des agressions qui sont au cœur de la politique gouvernementale et que nous subissons en tant qu'enseignant, fonctionnaire ou même citoyen. Nous sommes en effet dans une situation exceptionnelle de crise sociale, économique, politique et même morale dont la gravité suppose des réponses exceptionnelles.

La mise en œuvre du scénario Woerth/Sarkozy sur les retraites, celle des annonces gouvernementales d'un plan de rigueur (gel des salaires des fonctionnaires, 100 000 postes supprimés sur 2011/2013,...) se traduiraient par un recul social majeur. Dans l'Éducation nationale, nous sommes à un tournant où tout, de nos valeurs de service public, du sens de nos métiers et de nos fonctions jusqu'à nos droits et garanties, risque de s'écrouler. Le second degré est attaqué comme jamais (budget, réformes du collège comme du lycée, formation, gestion des personnels...).

En décidant d'appeler les personnels des lycées et collèges à la grève le 6 septembre, ainsi que le 7 septembre aux côtés des salariés du public et du privé, le Conseil National du SNES de juin a fait le choix de marquer solennellement et symboliquement (dès le premier jour de classe de tous les élèves) les enjeux. Il s'agit tout à la fois d'exprimer la colère de nos professions, notre volonté de stopper les logiques destructrices et de participer au développement d'un large mouvement social dans lequel l'Éducation prendra toute sa place.

Que dire d'un pays qui met à mal le principe d'égalité du droit à l'éducation, qui ne met pas l'école et l'investissement éducatif en situation de permettre sa modernisation économique et la promotion sociale ? Que dire d'un pays qui ne fait pas de la question des retraites et de la part de ses richesses à leur consacrer un élément fondamental de son contrat social ? Que c'est un pays qui a perdu le sens de l'intérêt général, de l'administration du bien commun au profit de quelques uns. C'en est assez !

## **Mardi 7 septembre**

# **GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE UNITAIRE POUR NOS RETRAITES, NOS SALAIRES, L'EMPLOI**

**RENDEZ-VOUS ET HORAIRES SUR [www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)**

# GRÈVE LE 6 SEPTEMBRE

## Que voulons-nous ?

- un collège, un lycée, conçus et construits pour permettre à tous de trouver les voies d'une véritable réussite scolaire et sociale,
- un investissement dans l'Education favorisant une élévation générale des niveaux de qualification,
- des personnels associés dans la définition et les évolutions de leurs métiers,
- des personnels exerçant leurs missions en toute indépendance et en position statutaire dans la continuité des principes fondateurs de la Fonction Publique d'Etat.

## Que nous sert-on depuis une dizaine d'années ?

- la mise en forme d'un système éducatif adapté aux intérêts économiques, celle d'une école qui doit diffuser « l'esprit d'entreprise » au point d'y ressembler,
- la prééminence d'un « socle commun » appauvri, garant de « l'employabilité », cantonnant le service public à l'élémentaire et écartant ce qui n'est pas immédiatement « rentable » avec des réformes du collège et du lycée en conséquence,
- le renoncement à investir faisant fi des coûts sociaux et économiques qui en résulteront,
- la définition du cœur de notre métier laissée aux « experts » extérieurs voulant imposer une modification de notre activité elle-même, de son sens et de son objet en la décentrant vers des tâches annexes,
- des modes de gestion qui tendent à s'affranchir des garanties apportées aux personnels par le statut, et notamment par leur appartenance à un corps, dans un cadre plus général de remise en cause d'une Fonction Publique de carrière,
- l'autonomie et la concurrence plutôt que l'égalité et la même qualité en tout point du territoire.

L'Education nationale, le second degré, le sens même de nos métiers sont à un tournant. La rentrée 2010 catalyse les effets

dévastateurs de toute une série de contre-réformes, pensées, articulées, obéissant aux orientations précédemment énoncées. Et si leur cohérence n'apparaît pas encore clairement aux yeux de tous, c'est bel et bien cette cohérence qui est derrière la litanie de ce qui nous tombe ou va nous tomber dessus :

- des étudiants lauréats des concours jetés à temps plein devant les élèves, sans formation,
- des titulaires précarisés, des précaires encore plus précaires,
- des missions et des métiers dénaturés : CPE, documentalistes, transfert de charges des CO-psy sur les professeurs principaux,
- une charge de travail qui augmente (nombre de classes par enseignants, effectifs),
- l'inflation des compléments de service,
- des décharges de service de plus en plus contestées,
- des emplois du temps qui prennent de plus en plus de liberté par rapport à la référence hebdomadaire,
- l'avalanche d'heures supplémentaires qui ne sont plus une marge d'ajustement mais qui ouvrent la porte aux pressions pour les faire

« avaler », aux dysfonctionnements, à la démonstration par l'absurde que l'on peut travailler plus,

- la remise en cause du paritarisme, le contournement des CA et de leurs élus, des modes de gestion inspirés du privé...

Il faudrait y ajouter l'enfumage de l'opinion avec le vrai-faux débat ouvert par Chatel sur les rythmes scolaires dont l'objet principal n'est autre que casser définitivement la référence à la semaine de nos services et rogner nos vacances. Il faut aussi y ajouter, parce que nous sommes fonctionnaires, un salaire qui va diminuer et un âge de départ en retraite repoussé pour un montant de pension qui s'effondre. Il faut enfin mesurer les conséquences dans l'Education du plan d'austérité concocté par Baroin, réduction de 10% des crédits d'Etat, 100 000 postes de fonctionnaires supprimés sur 2011-2013...

(suite page 3)



La rentrée 2010 est bien exceptionnelle. La rupture est largement engagée, nous sommes à un tournant. La gravité des attaques contre le second degré est telle qu'il s'agit d'y répondre de manière exceptionnelle et symbolique, d'où la décision du Conseil National du SNES de ne pas commencer l'année scolaire et d'être en grève le 6 septembre, premier jour de cours concernant l'ensemble des élèves, pour dire STOP. Postérieurement, et au plan interprofessionnel cette fois, un appel à la grève le 7 septembre a été décidé par l'ensemble des confédérations, à l'exception de la CGC, sur la question des retraites.

Il va de soi que le SNES appelle les personnels de second degré à être massivement en grève et dans les manifestations le 7 septembre aux côtés des salariés du public et du privé. Ce n'est en effet que par un très large mouvement social, puissant et durable, que nous imposerons des reculs gouvernementaux et que nous permettrons que s'ouvrent d'autres choix. Le SNES aurait pu surseoir à son appel du 6. Mais après débat, il a choisi de le maintenir car si la contre-réforme des retraites doit être retirée parce qu'elle est porteuse d'un recul social considérable, au-delà de son retrait, c'est l'ensemble de la politique économique et sociale du gouvernement qui doit être revue. Et si nous lâchons la rampe sur l'Éducation, demain ce sont les jeunes qui trinqueront. Alors, tous en grève les 6 et 7 septembre. Et dans la rue le 7.

### « Les restaurateurs dispensés du régime minceur ».

C'est le titre de l'édito du « Monde » (édition du 1.07.2010).  
Le piège de la rigueur ne s'est pas refermé sur le secteur de la restauration : la baisse de la TVA de 19,6% à 5,5% est maintenue. C'était un engagement de Sarkozy : il y tient, les restaurateurs ont la réputation de « bien » voter.  
Le cadeau est somptueux et représente chaque année un manque à gagner pour l'Etat de près de 3 milliards d'euros sans véritable contrepartie (création d'emplois, baisse des prix...). C'est la conclusion que tirent tous les bilans entrepris.  
Les chiffres sont cruels.  
La suppression annoncée de 100 000 postes de fonctionnaires d'ici à 2013 fera « économiser » environ 3 milliards d'euros à l'Etat.  
Les deux tiers des fonctionnaires civils étant des personnels de l'Éducation nationale, on imagine sans peine ce qui, nous et nos élèves, nous attend au nom de la rigueur et de la réduction des déficits.

### Comment mettre l'Éducation au pain sec en 12 fiches !

Chatel, dans sa communication interne avec les recteurs, explique avec cynisme et sans s'embarrasser de détails comment supprimer des milliers de postes lors des rentrées 2011 à 2013.

En 12 fiches et un diaporama tout est dit :

« rationalisation » (entendez réduction, voire destruction) de l'offre de formation, augmentation du nombre d'élèves par classe, réduction des décharges (avant la remise en cause au niveau des obligations de service des enseignants comme évoqué dans le diaporama ?), « optimisation du remplacement », suppression des IDD, fermeture des petits collèges ruraux... sans oublier pour le premier degré la diminution de la scolarisation des deux ans... Le cynisme atteint son comble quand le ministre renvoie au local le choix des moyens, révélant ainsi la véritable nature de l'autonomie offerte aux établissements



**Samedi 4 septembre**

## Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité

Une avalanche de discours et d'annonces provocatrices s'est abattue depuis plusieurs jours sur notre pays. Jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, on entend des propos qui étaient jusqu'à présent l'apanage de l'extrême droite. Le président de la République, lui-même, montre du doigt des communautés et des groupes sociaux entiers, stigmatise les Roms, les Gens du voyage, les étrangers, les Français qui ne sont pas « de souche », les parents d'enfants délinquants, etc. Ce faisant, il ne lutte en rien contre la délinquance, qui est répréhensible pour tout individu sans distinction de nationalité ou d'origine : il met délibérément en cause les principes qui fondent l'égalité républicaine, alors que déjà une crise sociale et économique d'une extrême gravité menace la cohésion de la société tout entière.

Il ne s'agit plus du débat légitime en démocratie sur la manière d'assurer la sûreté républicaine, mais bien d'une volonté de désigner comme a priori dangereuses des millions de personnes à raison de leur origine ou de leur situation sociale. Quelle que soit la légitimité que confère l'élection, aucun responsable politique n'a reçu mandat de violer les principes les plus élémentaires sur lesquels la République s'est construite.

Parce que le seuil ainsi franchi inquiète pour l'avenir de tous, organisations associatives, syndicales et politiques diverses appellent donc l'ensemble des citoyens de ce pays à manifester publiquement leur opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination et aux logiques de « guerre » qui menacent le vivre ensemble.

**Manifestation 14h place de la République à Limoges**

Signez l'appel citoyen en ligne : <http://nonalapolitiquedupilori.org/>

## RETRAITES:

### SARKOZY VEUT UNE RÉFORME BRUTALE ET INJUSTE. MAIS RIEN N'EST JOUÉ.

Le gouvernement a tranché et présenté une réforme des retraites qui est exactement celle qu'il tenait dans ses cartons depuis six mois. Six mois au cours desquels, il n'a fait qu'abuser l'opinion, les médias, les partenaires sociaux. Six mois où mensonges, contrevérités, campagnes médiatiques orchestrées autour de scénarios catastrophe, pseudo-concertation, jamais négociation, ont constitué l'essentiel de la stratégie gouvernementale. L'objectif était de convaincre qu'il n'y avait pas de choix. Alors que la réforme présentée est bien le résultat d'un choix, un choix politique : celui d'imposer un dumping social sur les retraites et de céder ainsi aux exigences du MEDEF, des marchés financiers, des agences de notation.

Il s'agit d'une réforme brutale qui constitue dans sa forme, ses modalités, sa montée en charge, l'une des plus dures d'Europe. Il s'agit d'une réforme injuste car son objet ne vise qu'à baisser à nouveau le montant des pensions, bien au-delà des reculs déjà imposés en 2003. Quand dans le même temps le gouvernement, le patronat ont écarté par principe toute possibilité de trouver de nouvelles sources de financement.

Refusant de reconnaître que le niveau moyen des retraites par rapport aux salaires avait reculé de 15 à 20% parce que nombre de salariés ne pouvaient déjà pas satisfaire à l'obligation actuelle de cotiser 40,5 ans et parce que les deux tiers d'entre eux étaient déjà hors d'emploi à 60 ans, le projet Woerth-Sarkozy va encore aggraver cette baisse du niveau des pensions en portant la durée de cotisation à 41,5 ans en 2020.

Alors que l'âge moyen de cessation d'activité est inférieur à 59 ans, le gouvernement recule l'âge légal de départ à 62 ans. Pis, l'âge auquel on peut partir sans décote est porté à 67 ans. Les femmes, les jeunes, ceux qui ont travaillé tôt seront les premiers

concernés par ces régressions. Les inégalités hommes-femmes ou entre générations ne pourront que se creuser. Et dire que cette réforme est annoncée comme « juste », « préservant l'avenir des jeunes générations » !

Le droit à la retraite après 15 ans de service pour les femmes de trois enfants ? Laminé : c'est la double, voire la triple peine pour les femmes ! Pénibilité ? Le gouvernement, dans la foulée du MEDEF, confond avec cynisme invalidité et pénibilité. Aux salariés de faire la preuve médicale qu'ils sont usés, qu'ils ne sont pas réparables.



Jouant ensuite de sa tactique politicienne favorite de division des salariés, le gouvernement montre du doigt les fonctionnaires. Alors qu'à qualification égale les niveaux de pension public-privé sont équivalents, les fonctionnaires devraient se résoudre à un alignement de leur taux de cotisation sur le privé. Le relèvement de ce taux (de 7,85% à 10,55%) procurerait l'immense avantage de baisser de 3% les salaires nets (une journée de salaire en moins chaque mois) sans avoir à l'afficher comme une mesure de « rigueur » (le mot est tabou).

(suite page 5)

#### Des besoins de financement à relativiser :

si le COR les estime à 45 milliards à l'horizon 2020 et 115 milliards à l'horizon 2050, ils ne sont pas insurmontables.

- l'augmentation de 0,25 point par an de la cotisation patronale permettrait jusqu'en 2050 de satisfaire ces besoins  
- en revenant à la situation fiscale de 1999, l'Etat enregistrerait 100 milliards de recettes supplémentaires  
- selon le rapport de la Cour des Comptes 2010, la dépense fiscale de l'Etat, c'est-à-dire tout ce que l'Etat perd en

consentant exonérations et niches diverses, représente 146 milliards d'euros  
- les profits distribués au cours de l'année 2009, c'est-à-dire les revenus cadeaux aux actionnaires, représentent 76 milliards d'euros, soit plus du double du déficit engendré par la crise

Commencée par un slogan grossier « on vit plus longtemps, il n'y a pas d'autre solution que travailler plus longtemps », poursuivie par une campagne où chaque étape a été préparée par les « stratèges » et les « communicants » élyséens, faisant réciter inlassablement le même argumentaire aux ministres et aux médias, la contre-réforme des retraites s'achèverait donc par un nouvel hold-up sur la richesse produite. Dramatisant les besoins de financement assimilés à des déficits, multipliant les contrevérités, le gouvernement et le patronat ont nié la possibilité de trouver de nouvelles sources de financements, sauf à la marge, entérinant de fait la baisse historique de la part salariale dans la richesse produite.

Il s'agit là d'un choix, d'un choix « de classe dominante » qui vise à faire payer aux salariés, aux retraités, la crise qu'elle a elle-même créée et les déficits qu'elle a elle-même creusés, une « classe dominante » à la recherche de nouveaux espaces pour

l'accumulation financière et la marchandisation. Il s'agit encore d'un choix de société, car au-delà de la question du financement des retraites, sont en jeu des questions sociales majeures: la place du travail, celle des retraités dans la société, le choix d'un type de développement social, le choix ou non d'orienter les gains de productivité vers la réduction du temps de travail...

Nous sommes donc confrontés à la perspective d'un recul social sans précédent qui engage l'avenir à bien des égards. Nous ne pouvons laisser faire, ne pas prendre parti. Le gouvernement pensait qu'en dévoilant son projet de loi à quelques jours des congés d'été, l'affaire serait entendue. La mobilisation du 24 juin a montré qu'il n'en était rien. Rien n'est joué, nous pouvons gagner. Mais à une seule condition : user massivement de la grève et des manifestations, dans l'unité syndicale, dès l'ouverture du débat parlementaire le 7 septembre.

## UNE SEULE VOIE : GRÈVE MASSIVE LE 7 SEPTEMBRE

**10% en moins**

à 62 ans sur la pension d'un fonctionnaire totalisant 37 annuités en 2020 si l'âge d'un départ sans décote est porté à 67 ans.

**85%**

de l'effort supporté par les salariés.

**0,375 point**  
de PIB par an

C'est l'augmentation du financement des retraites nécessaire pour reconstruire les droits de tous les salariés (départ à 60 ans avec 75% du dernier salaire). Un effort à la portée de notre pays dont le PIB aura doublé en 2050.

**30**

millions d'euros

C'est le montant restitué à Mme Bétencourt au titre du bouclier fiscal. C'est le salaire annuel de 1500 certifiés !

### La brutalité du projet Sarkozy-Woerth-Parisot à l'échelle de l'Europe :

*les réformes de 93 et 2003 plaçaient déjà la France parmi les pays adoptant des réformes les plus dures*

- écart en points de pourcentage du taux de remplacement net entre 2006 et 2046 (sans tenir compte du projet de réforme en cours qui va encore aggraver ce ratio) : -17 en France, +1 en Allemagne, +3 au Danemark, -4 au Royaume-Uni, -12 en Espagne, +6 aux Pays-Bas.

- la durée de cotisations de 41,5 ans en France ( pour bénéficier d'une retraite à taux plein ) deviendrait l'une des plus longues d'Europe. Elle est de 30 ans en Grande-Bretagne, 35 ans en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Belgique, 37 ans en Autriche, 40 ans en Suède.

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES

### LES REFUSER : UN COMBAT JUSTE, UN COMBAT MORAL

Taux de chômage en France ? 10% ! Suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale depuis 2003 ? 45 000 ! Nombre d'équivalents temps plein couverts à la rentrée 2010 dans l'académie par des HSA ? 350 ! S'engager dans le refus des heures supplémentaires c'est s'engager dans la lutte pour l'emploi, pour nos salaires, pour nos métiers. **Ce refus des heures supplémentaires est d'autant plus facile qu'il s'appuie sur des règles statutaires que personne ne conteste.**

Chacun est donc en droit d'exiger à la rentrée le respect de ces principes sans aucune légitimité de refus de la part du chef d'établissement. **Le Snés appelle donc les collègues à rester ferme dans leur refus** afin d'imposer l'implantation de BMP dans les établissements et pour lutter contre les compléments de service. Les refus collectifs engagés dans les établissements ont payé et payent encore, l'administration trouve toujours des moyens de dernière minute lorsqu'elle est acculée. N'hésitez pas à saisir le Snés des difficultés éventuellement rencontrées pour faire respecter votre droit.

### REVALORISATION ?

Face aux difficultés de pouvoir d'achat, certains collègues sont amenés à accepter plus d'heures supplémentaires. Si la paye en fin de mois est plus élevée, cela revient de fait à accepter une dévalorisation de notre travail : la rémunération de la première HSA devient inférieure à celle de l'heure ordinaire (incluse dans un service à temps complet) dès le 5ème échelon. Au 8ème échelon, pour porter la rémunération d'une HS à 125 % de cette heure ordinaire, il faudrait par exemple augmenter le taux annuel de l'HSA de 90 % pour les certifiés. Le SNES revendique la revalorisation de nos carrières qui doit, dans l'immédiat et pour première étape, passer par une revalorisation du point d'indice.

La "carotte" de 500€ accordée depuis 2 ans aux personnels effectuant plus de 3 HSA n'a pas eu l'effet escompté par le ministère et la moyenne des heures supplémentaires effectuées par enseignant reste stable (1,2h). Afin de remplir son objectif de suppression de postes le ministère s'attaque donc à d'autres leviers : réforme du lycée, décharges statutaires, ... La dévalorisation, encore !

### LA RÉGLEMENTATION

Une heure supplémentaire année (HSA) est une heure effectuée toute l'année au-delà du maximum de service (18 heures pour un certifié, 15 heures pour un agrégé).

Les textes réglementaires sont très clairs sur plusieurs points :

- **Une seule HSA peut être imposée** (décret 99-880 du 13 octobre 1999).
- **Ne sont pas soumis à cette obligation** les collègues dans les situations suivantes : CPA, temps partiels, certificat médical, et les chefs d'établissement doivent aussi prendre en compte l'éducation des enfants en bas âge, la préparation des concours.
- **Les heures de décharges éventuelles de service (première chaire, labo...) viennent en déduction du maximum de service.** Ainsi, un certifié ayant une heure de première chaire a un maximum de service devant les élèves de 17 heures effectives : l'HSA exigible est donc la 18ème heure devant les élèves et le collègue est fondé à refuser une 19ème heure qui serait alors sa deuxième heure supplémentaire.

### LA RÉMUNÉRATION

Catégorie	1ère HSA	autre HSA	HSE
Agrégé	1 846,43 €	1 538,69 €	53,42 €
Agrégé HC	2 031,06 €	1 692,55 €	58,77 €
Certifié	1 291,21 €	1 076,01 €	37,37 €
Certifié HC	1 420,33	1 183,61	41,09

### HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE : un droit qu'il convient de faire vivre.

Les organisations syndicales les plus représentatives sont autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. La durée de cette dernière ne peut excéder une heure. Cela vaut pour le SNES dans tous les établissements. Chaque agent a le droit de participer, à son choix et sans perte de traitement, à l'une de ces réunions mensuelles d'information.

Comment procéder ?

Ces réunions ne doivent pas porter « atteinte au bon fonctionnement du service », il faudra donc veiller à ce que chaque professeur concerné qui aurait cours durant l'heure d'information syndicale prévienne ses élèves de son absence, afin d'être dégagé de toute responsabilité (mais il n'a pas à prévenir l'administration). La courtoisie, particulièrement en collègue (pour les problèmes de surveillances), veut que l'on prévienne la vie scolaire.

## DÉFINITION HEBDOMADAIRE DES SERVICES

Les obligations de service des enseignants sont fixées par des décrets qui datent de 1950 : ni la durée moyenne du travail ni les conditions d'exercice n'étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Ils posent cependant un principe qui doit être conservé : la définition hebdomadaire du service des professeurs, en heures de cours, qui correspond à la réalité de la qualification et de l'activité principale des enseignants. Le maximum de service est de 18 heures pour les certifiés et de 15 heures pour les agrégés. Les professeurs documentalistes ont un maximum de service de 30 heures (plus 6 heures de préparation), les CPE de 35 heures tout compris et les CO-Psy ont 27h30 à réaliser dans leur CIO et les établissements de leur ressort, plus 10h de préparation hors lieu de travail.

### RÉDUCTIONS ET MAJORATIONS POSSIBLES DES MAXIMA DE SERVICE R.L.R. 802-1

*(Décrets du 25 mai 1950, circulaires d'applications du 1<sup>er</sup> décembre 1950 et du 26 mai 1975).*

Motif	Modification	Conditions
classes à « faible effectif »	Majoration d'une heure	Plus de 8 heures de cours dans des classes avec moins de 20 élèves.
classes à effectif lourd	Diminution d'une heure / Diminution de 2 heures	8 heures ou plus dans des classes avec un nombre d'élèves compris entre 36 et 40. / 8 heures ou plus avec plus de 40 élèves.
première chaire	Diminution d'une heure	6 heures ou plus en Première, Terminale, section de TS, classes préparatoires aux grandes écoles. Les heures en groupes ou dans des classes ayant le même programme ne sont décomptées qu'une fois.
Professeur chargé du cabinet d'histoire-géographie	Diminution d'une demi heure ou d'une heure	Un professeur par établissement. Le recteur peut accorder une heure de décharge à partir de 4 professeurs ou 1/2h à partir de 2.
Professeur chargé du laboratoire de sc. physiques ou de SVT	Diminution d'une heure	Décharge de droit dans les lycées. Si plusieurs laboratoires, plusieurs décharges possibles. Sur décision du Recteur, en collège.
Professeur chargé du laboratoire de technologie	Diminution d'une heure	Au collège, si la technologie est enseignée dans au moins six sections de l'établissement.
Professeur enseignant la physique chimie, les sciences physiques et les SVT	Diminution d'une heure (heure de préparation, dite « de vaisselle »)	Dans un établissement sans professeur attaché au laboratoire ni agent de labo, sont concernés tous les professeurs, même à temps partiel, qui donnent au moins 8 heures d'enseignement en sciences physiques ou en SVT. (arrêt du Conseil d'Etat du 23 mai 91)
Professeur sur 3 établissements	Diminution d'une heure	
Professeur enseignant dans deux communes non limitrophes.	Diminution d'une heure	Par décision rectorale : en vigueur dans notre académie.

Toutes les réductions du maximum de service, notamment l'heure de première chaire, les pondérations BTS, CPGE, l'heure de laboratoire..., les réductions pour effectifs pléthoriques, doivent être décomptées à part entière dans les 15 heures ou les 18 heures. Elles viennent donc en déduction du maximum de service de référence. Est décomptée comme heure supplémentaire toute heure au-delà du maximum de service ainsi calculé.

## LES OBLIGATIONS DE SERVICE

**Les charges obligatoires** : Les réunions pédagogiques, conseils d'enseignement, conseils de classe (dans la limite de 3 par trimestre pour 5 classes maxi). Ces réunions ont pour objet le suivi et l'évaluation des élèves. Le versement de l'ISOE part fixe (≈ 100€/mois) n'est pas conditionnée à la présence aux conseils de classe, il dépend uniquement de la quotité de traitement (temps partiel = ISOE au prorata). Elle continue à être versée en congé maladie, maternité. **L'évaluation des élèves** est une obligation de service et son organisation est de la seule responsabilité de l'enseignant dans le respect de sa liberté pédagogique (loi du 10/07/1989), ce qui exclut toute obligation autoritaire en matière de devoir commun.... Toute charge de **surveillance, d'interrogation, de correction, de jury relevant d'un examen ou d'un concours** est obligatoire.

**Les charges facultatives** : Le reste... **Professeur principal, Conseiller pédagogique**. Les heures de vie de classe, études dirigées, tutorat, ne sont pas des obligations de service (sauf comprises dans le service hebdomadaire statutaire).

**Heure de vie de classe** : 10 heures par an dans l'emploi du temps des élèves, les textes ne prévoient aucune modalité particulière pour son organisation. Tout membre de la communauté éducative peut l'assurer. Les élèves des lycées peuvent l'organiser entre eux. Elle peut être utilisée pour des actions éducatives (santé...). Aucune rémunération spécifique n'est prévue : pour le SNES ces heures doivent être incluses dans le service statutaire ou à défaut rémunérées en HSE. **Ces heures de vie de classe ont été créées après l'ISOE et n'entrent donc pas dans les obligations du professeur principal.**

**LA BONNE RÉOLUTION DE RENTRÉE :**  
**SI CE N'EST PAS ENCORE FAIT, SE SYNDIQUER AU SNES !**

**Pourquoi se syndiquer ?**

A moins d'être un farouche partisan du chacun pour soi, se rassembler pour défendre nos conditions d'exercice demeure bien évidemment d'actualité. C'est la première raison d'être d'un syndicat, mais elle ne vaut que si les salariés le rejoignent ! En effet, que vaudraient des syndicats sans adhérents ? Quelle légitimité revendicative auraient-ils sans débat et sans élaboration collective des revendications ? Où trouveraient-ils des ressources pour permettre l'action collective, et peser sur les décisions du pouvoir politique ou de l'administration, et cela en toute indépendance ?

Et ceux qui affirment que les syndicats ne servent à rien sont eux-mêmes contredits par les faits : pourquoi les employeurs rêvent-ils d'une entreprise sans syndicat ? Pourquoi le pouvoir politique criminalise-t-il les militants syndicaux ? Pourquoi Sarkozy réduit-il les droits syndicaux ?

Imaginons une salle des professeurs sans syndicat, avec un chef d'établissement aux pouvoirs accrus ! Ce qui se passe dans le privé ne peut pas nous faire rêver ! Tout enseignant, comme tout salarié, ne peut esquiver ces questions. L'adhésion au SNES-FSU prend ainsi tout son sens. Le syndicalisme a besoin de tous et doit être l'affaire de tous.



Rejoindre le SNES-FSU : faire le choix d'un syndicat majoritaire, unitaire, indépendant et porteur d'alternatives sociales et éducatives.

**• Un syndicalisme majoritaire :**

Ce n'est pas là l'expression d'un orgueil mal placé, mais bien le souci du rassemblement : dans le paysage syndical actuel, trop d'organisations ne regroupent que bien peu de collègues. Derrière les sigles, la division syndicale et son cortège d'impuissance prévaut trop souvent. Lorsque les représentants de la profession sont divisés, c'est une aubaine pour l'administration.

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire, fort de 70 000 syndiqués. Aux élections professionnelles de décembre 2008, nous avons recueilli nationalement 50% des voix dans les corps où nous présentons des listes. Les autres organisations syndicales recueillent chacune moins de 9%. Cette représentativité donne au SNES la majorité des sièges dans les commissions paritaires. C'est cette représentativité incontournable qui donne aux interventions du SNES, que ce soit sur les dossiers individuels ou sur les revendications collectives, une légitimité et un poids que l'administration ne peut pas négliger.

**• Un syndicalisme unitaire et indépendant**

Cette recherche d'unité caractérise le syndicalisme que nous défendons : le SNES y contribue au sein de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), qui rassemble, dans l'Education, les personnels de la maternelle à l'enseignement supérieur. Chaque syndicat de la FSU enrichit cette construction commune, en apportant sa capacité d'expertise propre à chaque degré de l'Education nationale.

Cette unité trouve également son sens lors de combats communs : le SNES cherche alors à rassembler tous ceux qui, à un moment, partagent la même analyse de la situation et des enjeux éducatifs et sociaux, loin des considérations partisans et politiciennes... Mais cette indépendance syndicale à laquelle nous tenons a un coût : pour informer les collègues (courriers, presse, ...), construire des mobilisations, le SNES-FSU ne peut compter que sur les cotisations de ses adhérents.

- **Un syndicalisme de proximité, proche des réalités professionnelles :**

Notre syndicalisme se nourrit de la vie quotidienne dans les collèges et les lycées, avec des sections d'établissement qui élaborent des propositions, défendent les collègues dans un contexte de renforcement des hiérarchies locales. C'est aussi un syndicalisme qui réfléchit sur le métier et les pratiques pédagogiques : publications spécifiques à destination des jeunes collègues, organisation de stages disciplinaires, sur le métier, sur la carrière...

- **Un syndicalisme combatif, porteur d'alternatives sociales et éducatives.**

Rien ne serait pire, dans la période actuelle, que de se résigner à laisser s'installer inégalité sociale et injustice.

Au moment où s'accroît l'autonomie des établissements, où pèse davantage l'intervention des chefs d'établissement sur les conditions d'exercice de notre métier voire sur nos carrières, il est de la responsabilité syndicale de construire, collectivement, les résistances à la politique destructrice du gouvernement, dans les salles des profs ou dans la rue.

Dans le même temps, le SNES participe à la construction d'alternatives, en lien avec l'ensemble du mouvement social. Assurer une éducation de qualité à tous les jeunes, en se donnant les moyens de son financement, leur offre la possibilité de s'insérer dans notre société mais également d'en proposer une analyse critique.

Pour cette raison, le SNES, comme l'ensemble de la FSU, œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux marqués par des principes de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie.

**Ensemble portons de l'ambition pour le second degré, pour nos métiers.**

## **ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRÉSENTER DES LISTES SYNDICALES**



S'engager syndicalement est la meilleure façon de garantir un fonctionnement démocratique des instances : information de tous, consultation, compte rendu des débats et des décisions. S'engager syndicalement, c'est aussi avoir l'appui et l'expertise de l'organisation pour défendre les droits et garanties de tous, faire vivre les principes du service public. **C'est pourquoi il est important de se présenter au CA, d'élire des représentants clairement mandatés.** Face aux difficultés que les personnels rencontrent pour se faire entendre par une administration locale trop souvent sourde, voire hostile, et dont le pouvoir se renforce (au travers du conseil pédagogique et la mort annoncée de notre évaluation chiffrée -remplacée par un simple avis dont dépendrait notre déroulé de carrière-), face aux projets gouvernementaux de réduire l'école et casser le statut de la fonction publique, face aussi à la multiplication des interlocuteurs et au rôle grandissant dévolu aux collectivités de rattachement, la participation au CA est un enjeu décisif pour l'action syndicale. Proposez votre candidature sur la liste FSU, votez et faites voter pour les élections au CA.

### Des conditions désastreuses !

Inutile de revenir dans le détail sur les conditions désastreuses dans lesquelles vont se trouver les stagiaires à la rentrée : affectation à temps plein dans un établissement sans formation préalable, prise en charge des classes partagée, jusqu'aux vacances de la Toussaint, avec un TZR, quelques rares journées de formation ...le mercredi (!). Un dispositif hallucinant et ingérable qui risque de conduire à des catastrophes humaines et professionnelles : la profession ne s'y est pas trompée qui a largement condamné les nouvelles modalités de ce que l'on n'ose plus appeler « année de stage ».

### Formation sacrifiée sur l'autel du dogme budgétaire

Le Ministre n'a rien voulu entendre et a fait le choix du passage en force pour s'inscrire dans le postulat budgétaire et idéologique du gouvernement de réduction de l'emploi public. Affecter les stagiaires à temps plein aura ainsi permis la suppression de 6000 emplois au budget 2010. Supprimer l'année de formation révèle aussi une conception du métier que nous récusons : un métier encadré, dans lequel la part d'exécution ne cesse de s'accroître, nul besoin dans ces conditions d'une année de formation avec service allégé. Formation didactique, réflexion sur des démarches permettant de donner du sens aux apprentissages, sur la transposition de savoirs universitaires en contenus adaptés aux élèves, sur l'évaluation, réflexion sur sa pratique professionnelle sont donc sacrifiées au nom des restrictions budgétaires.

### Refus de la profession

L'émoi dans la profession est considérable. Le SNES a pris l'initiative de lancer une pétition pour signifier le refus collectif d'assurer la fonction de tuteur dans de telles conditions : près de 2000 collègues de l'académie de Limoges l'ont signée manifestant à la fois leur refus de l'abandon d'une véritable année de formation, mais aussi leur colère devant le mépris dans lequel le Ministre tient notre métier en niant l'idée qu'il nécessite une formation. Ici ou là, des pressions inadmissibles ont été exercées par des IPR pour que les collègues acceptent d'être tuteur. Certains ont même eu la surprise de recevoir une convocation pour la « grand messe » de rentrée des stagiaires alors même qu'ils n'avaient jamais donné leur accord pour être tuteur ! C'est à la fois révélateur d'un mode de gestion détestable mais aussi des difficultés dans lesquelles se trouve l'administration du fait du passage en

force d'une réforme dont personne ne veut et qui va montrer dès la rentrée à quel point elle est génératrice de disfonctionnements en série.

### Dégâts collatéraux

En effet, le sort fait aux stagiaires a aussi des conséquences sur les conditions d'emploi et de travail de nombreux personnels. Ce sont en effet quelque 60 postes « réservés » pour les stagiaires qui ont été retirés du mouvement empêchant la mutation de plusieurs collègues qui l'attendaient parfois depuis des années. Lors de la FPMA traitant du mouvement intra, nous n'avons cessé de dénoncer les blocages du mouvement résultant d'une telle ponction de postes, venant s'ajouter aux suppressions d'emplois qu'a connu cette année encore notre académie. Si nous avons parfois réussi à faire débloquer quelques supports, l'administration a aussi fait le choix du passage en force, refusant certains déblocages du fait de l'existence d'un prétendu conseiller pédagogique ce qui s'est parfois

révélé par la suite inexact. Les collègues TZR eux aussi, subissent de plein fouet les conséquences d'une telle situation : réduction des possibilités de mutation, affectations en AFA rendues plus difficiles du fait du remplacement des stagiaires sur une partie de leur service jusqu'aux vacances de Toussaint, TZR enrôlés « malgré eux » dans un dispositif qui les conduira à co-enseigner avec les stagiaires pendant

certaines périodes.

Impossible de finir sans évoquer les perturbations qui vont également exister dans les établissements puisque des élèves vont voir se succéder plusieurs enseignants en cours d'année.

**De tout cela le Ministre et la Rectrice n'ont rien voulu entendre.**

**Tout en continuant à exprimer collectivement notre refus d'une telle situation, nous devons aussi nous préparer à accueillir nos jeunes collègues dans nos établissements : ils auront besoin de toute notre solidarité professionnelle et syndicale.**

**Exiger le retour à une année de formation en alternance après le concours est plus que jamais nécessaire. La grève du 6 septembre sera la première occasion de nous faire entendre. Nul doute que ce ne sera qu'un début.**

